

SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Jeudi 20 Janvier 2022

Faucigny

SOMMAIRE

Communication

Rapport d'activités 2020

Avis sur le Schéma Régional des Carrières (SRC).

Notification du Marché public relatif au DAACL.

Délibérations

1. Installation de nouveaux délégués.
2. Représentant du CNAS.
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2022.
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2022
5. Débat du Projet d'Aménagement Stratégique.
6. Date et lieu du prochain comité syndical.

Questions orales

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier, à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: le 10 Janvier 2022
Nombre de délégués en exercice	: 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents	: 39
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 4
Nombre de délégués votants	: 43

Présents : Mesdames/Messieurs : Alain BARALE, Daniel BARBIER, Marie-Françoise BAUD, Chantal BEL, Joël BUCHACA, Ludovic WISZNIEWSKI, , Pierre CHAITEMPS, Patricia DEAGE, Arnaud DESBIOLLES, Laurent DESBIOLLES, Jean-Pierre DELAVOET Patrice DOMPMARTIN, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jacky GAVARD, Alain PERNOLLET, Gianni GUERINI, Sébastien JAVOGUES, Dimitri RIVOLET, Vincent LETONDAL, Claude MARIOTTI, Yves MASSAROTTI, Régine MAYORAZ, Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Christophe PERY, Dominique PITTET, Francis GOY, , André PUGIN, Régine REMILLON, Daniel REVUZ, Christian RAIMBAULT, Isabelle ROGUET, Claude SERVOZ, Patricia BALLARA, Claude SERVOZ, Christian VAKLNTINI, Stéphane VALLI Jocelyne VELAT, Aline WATT CHEVALLIER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs : Fabienne SCHERRER, , Laurent DETRAZ, Jean François BOSSON, Philippe DONCHE, Barthélémy GONZALEZ RODRIGUEZ, Antoine VALENTIN, Lucas PUGIN, , Carole PETIT, Pascal POCHAT-BARON, Nadine PERINET, Laurent VALLIER, Christian SERVAGE,

Délégué(e)s donnant pouvoir :

Antoine VALENTIN à Francis GOY, Luc PATOIS à Claude MARIOTTI, Lucas PUGIN à Sébastien JAVOGUES, André PUGIN à Daniel BARBIER

Assistent : Régis LAMURE, Danielle ADREOLI-GRILLET, Danielle ANDREOLI-GRILLET,

Monsieur Jean-Louis TEMIL, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU SYNDICAT

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 3 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATION

Rapport d'activités 2020

Monsieur le Président rappelle les principaux faits de l'année 2020 :

- Installation en septembre 2020 des membres du Comité Syndical et désignation du bureau du SCoT
- Présentation en janvier 2020 du PADD débattu en décembre 2019 aux personnes publiques associées ;
- Modernisation du SCoT suite aux ordonnances de juin 2020 – mise en application de la Loi ELAN (du PADD vers le PAS)
- Mise en place de la participation citoyenne au travers de 2 ateliers citoyens (en février et septembre 2020), diffusion d'un questionnaire au cours de l'été 2020 (ayant obtenu 500 réponses) et production d'un document de synthèse exposant les préoccupations des habitants du périmètre en termes d'aménagement du territoire.
- Avis sur le SCoT Annemasse-Les Voirons-Agglomération

Le comité syndical s'est réuni à 4 reprises :

- 29 janvier 2020 : restitution des échanges sur la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux Personnes Publiques Associées
- 3 septembre 2020 avec l'installation des nouveaux élus du bureau et du Comité Syndical du Syndicat Mixte Cœur du Faucigny
- 14 octobre 2020 avec une présentation des travaux du conseil participatif (les ateliers et la diffusion d'un questionnaire auprès des habitants du SCoT CDF)

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL Du JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Page 3 sur 34

- 2 décembre 2020 avec le calendrier de la modernisation du SCoT notamment le transfert du PADD en Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Avis du SCoT CDF sur le schéma régional des carrières

Les élus ont souligné le travail important fourni pour réaliser, un document cadre pour notre Région et sa filière « matériaux » ainsi que la confiance accordée aux SCoT pour sa déclinaison territoriale. Ils attirent l'attention du Préfet sur les points suivants :

1. Les zones humides ont leur place dans la catégorie des "sensibilités rédhibitoires" (extraction interdite)
2. Les Espaces Naturels Sensibles de notre territoire doivent figurer dans leur intégralité sur les cartes illustrant le Schéma Régional des Carrières.
3. L'exploitation des carrières impactent la vie quotidienne des habitants. L'élaboration d'un schéma de circulation à l'échelle d'un bassin de consommation doit permettre de mieux connaître les circuits de transport afin de mieux anticiper les nuisances.
4. Un lien plus explicite entre carrières et filière de traitement (installations de stockage de déchets inertes) doit être fait.
5. Le Schéma Régional des Carrières doit être en capacité de rendre opposable l'habilitation faite aux SCoT de re-considérer les secteurs à enjeux environnementaux

En lien avec les enjeux de notre territoire, Carrières et ISDI sont des questions sur lesquelles nous avons commencé à réfléchir. Il faut raisonnablement admettre que nous avons besoin de matériaux pour les constructions et de secteurs pour déposer les déblais des constructions . Des travaux sont en cours avec la fédé du BTP74 pour trouver des solutions qui puissent répondre à la demande de la profession, aux attentes des élus et anticiper l'impact pour la population.

2. Consultation sur l'élaboration d'un DAACL

Deux bureaux d'étude ont soumissionné à la consultation pour réaliser le document d'aménagement artisanal commercial et logistique (DAACL) : aid observatoire et Lestoux et associés. Les deux bureaux ont été auditionnés sur la base de leurs offres.

Notre Intérêt se porte pour l'offre de service Lestoux et associés :

- Les attentes fixées au cahier des charges de la consultation sont respectées. Le chef de projet était l'interlocuteur des élus lors de l'audition ;
- L'organisation des études prend en compte l'émergence d'un nouveau modèle commercial ;
- L'artisanat est considéré comme un véritable enjeu de notre économie présente ;
- L'évaluation des besoins fonciers intègre ceux des entreprises industrielles et artisanales ;
- Il y a une volonté de bâtir un DAACL qui reflète l'identité du périmètre SCoT Cœur du Faucigny.

Ce bureau a également réalisé une étude sur le thème « SCoT et Commerce » pour le compte de la fédération nationale des SCoT.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement intérieur **Rapporteur : M. Le Président**

Suite aux délibérations des intercommunalités membres du comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny, la liste des délégués est désormais ainsi établie :

Désigné(e) en qualité de titulaire

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Page 5 sur 34

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	BARALE	Alain	Titulaire	MARIGNIER
Arve et Salève	Monsieur	BARBIER	Daniel	Titulaire	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	BAUD	Marie Françoise	Titulaire	ARBUSIGNY
4 Rivières	Madame	BEL	Chantal	Titulaire	MEGEVETTE
Arve et Salève	Monsieur	BELLINI	Laurent	Titulaire	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Monsieur	BOYER	Christophe	Titulaire	MONNETIER-MORNEX
4 Rivières	Monsieur	BUCHACA	Joël	Titulaire	VILLE-EN-SALLAZ
Arve et Salève	Monsieur	WISZNIEWSKI	Ludovic	Titulaire	MONNETIER-MORNEX
Vallée Verte	Monsieur	CHAUTEMPS	Pierre	Titulaire	BURDIGNIN
Arve et Salève	Madame	DEAGE	Patricia	Titulaire	SCIENTRIER
Vallée Verte	Monsieur	DELAVOET	Jean-Pierre	Titulaire	BOGEVE
Arve et Salève	Monsieur	DESBIOLLES	Arnaud	Titulaire	PERS-JUSSY
Vallée Verte	Madame	DESBIOLLES	Laurent	Titulaire	HABERE-LULLIN
Vallée Verte	Monsieur	DETRAZ	Laurent	Titulaire	SAINT ANDRE DE BOËGE
Arve et Salève	Monsieur	DOMPMARTIN	Patrice	Titulaire	PERS-JUSSY
Vallée Verte	Monsieur	DUFOURD	Denis	Titulaire	VILLARD
Arve et Salève	Monsieur	FAVRE	Laurent	Titulaire	NANGY
4 Rivières	Monsieur	FOREL	Bruno	Titulaire	FILLINGES
Faucigny Glières	Monsieur	FOURNIER	Christophe	Titulaire	GLIERES VAL DE BORNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Arve et Salève	Madame	GAVARD	Jacky	Titulaire	NANGY
4 Rivières	Monsieur	GONZALEZ RODRIGEZ	Barthelemy	Titulaire	FAUCIGNY
Faucigny Glières	Madame	GUERIN	Véronique	Titulaire	MARIGNIER
Arve et Salève	Monsieur	GUERINI	Gianni	Titulaire	LA MURAZ
Vallée Verte	Monsieur	GUIBERTI	Frédéric	Titulaire	SAXEL
Arve et Salève	Monsieur	JAVOGUES	Sébastien	Titulaire	REIGNIER- ESERY
Faucigny Glières	Madame	LARA LOPEZ	Jessica	Titulaire	BONNEVILLE

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	LAYAT	Didier	Titulaire	BRISON
Vallée Verte	Monsieur	LETONDAL	Vincent	Titulaire	HABERE-POCHE
Faucigny Glières	Monsieur	MALLINJOURD	Jean-Paul	Titulaire	BONNEVILLE
4 Rivières	Madame	MARIOTTI	Claude	Titulaire	SAINT JEAN DE THOLOME
Faucigny Glières	Monsieur	MASSAROTTI	Yves	Titulaire	VOUGY
Arve et Salève	Monsieur	MAYORAZ	Régine	Titulaire	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Monsieur	MERMIN	Jean-Pierre	Titulaire	AYZE
Faucigny Glières	Madame	MEYER	Marie- Laure	Titulaire	AYZE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

4 Rivières	Monsieur	PATOIS	Luc	Titulaire	MARCELLAZ
Arve et Salève	Madame	PERINET	Nadine	Titulaire	LA MURAZ
Faucigny Glières	Monsieur	PERY	Christophe	Titulaire	MARIGNIER
Arve et Salève	Madame	PUGIN	Lucas	Titulaire	REIGNIER- ESERY
Faucigny Glières	Monsieur	PITTET	Dominique	Titulaire	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	POCHAT BARON	Pascal	Titulaire	VIUZ EN SALLAZ
Arve et Salève	Monsieur	PUGIN	André	Titulaire	REIGNIER- ESERY
4 Rivières	Monsieur	RAIMBAULT	Christian	Titulaire	PEILLONNEX
Arve et Salève	Madame	REMILLON	Régine	Titulaire	ARBUSIGNY
4 Rivières	Monsieur	REVUZ	Daniel	Titulaire	LA TOUR
Arve et Salève	Madame	ROGUET	Isabelle	Titulaire	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Madame	SAGE	Aurélié	Titulaire	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Vallée Verte	Madame	SCHERRER	Fabienne	Titulaire	BOËGE
Faucigny Glières	Monsieur	SERVOZ	Claude	Titulaire	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	TUR	Thierry	Titulaire	CONTAMINE SUR ARVE
4 Rivières	Monsieur	VALENTIN	Antoine	Titulaire	SAINT JEOIRE
Faucigny Glières	Monsieur	VALENTINI	Christian	Titulaire	VOUGY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Faucigny Glières	Monsieur	VALLI	Stéphane	Titulaire	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	VALLIER	Laurent	Titulaire	GLIERES VAL DE BORNE
Faucigny Glières	Madame	VAZQUEZ YANEZ	Annick	Titulaire	BONNEVILLE
4 Rivières	Madame	VELAT	Jocelyne	Titulaire	ONNION
Faucigny Glières	Madame	WATT CHEVALIER	Aline	Titulaire	CONTAMINE SUR ARVE
Faucigny Glières	Monsieur	YANEZ REY	David	Titulaire	MARIGNIER

Désigné(e) en qualité de Suppléant(e)

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	ANCRENAZ	David	Suppléant	CONTAMINE SUR ARVE
Arve et Salève	Monsieur	ARNOULD	Rodolphe	Suppléant	NANGY
Arve et Salève	Monsieur	ATIKOSSIE	Messan	Suppléant	MONNETIER- MORNEX
Vallée Verte	Monsieur	BAUD	Florent	Suppléant	HABERE-LULLIN
4 Rivières	Monsieur	BERTHIER	Allain	Suppléant	ONNION
Vallée Verte	Monsieur	BOSSON	Jean- François	Suppléant	SAINT-ANDRE- DE-BOËGE

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Arve et Salève	Monsieur	CHABOD	Frederic	Suppléant	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Monsieur	CHATELAIN	Patrick	Suppléant	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	CHENEVAL	Paul	Suppléant	FILLINGES
Faucigny Glières	Monsieur	CLERC	Mathieu	Suppléant	BONNEVILLE
Vallée Verte	Monsieur	COSTAZ	Jean-Paul	Suppléant	VILLARD
Arve et Salève	Monsieur	DE VITO	David	Suppléant	PERS-JUSSY
Vallée Verte	Monsieur	DELAVOET	François	Suppléant	BOGEVE
Vallée Verte	Monsieur	DONCHE	Philippe	Suppléant	BURDIGNIN
Arve et Salève	Monsieur	DURET	Jean Pierre	Suppléant	LA MURAZ
Faucigny Glières	Monsieur	ESCOFFIER	Stéphane	Suppléant	MARIGNIER
4 Rivières	Monsieur	GAMBARINI	Julien	Suppléant	MEGEVETTE
4 Rivières	Monsieur	GAVILLET	Léon	Suppléant	MARCELLAZ
4 Rivières	Monsieur	GOY	Francis	Suppléant	VIUZ-EN-SALLAZ
Arve et Salève	Monsieur	JOYE	Michel	Suppléant	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	LAMURE	Regis	Suppléant	MONNETIER-MORNEX

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	LATHUILLE NICOLLET	Anthony	Suppléant	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	LAYAT	Arnaud	Suppléant	SAINT JEAN DE THOLOME
Arve et Salève	Monsieur	MAULET	Jean Louis	Suppléant	REIGNIER-ESERY
Arve et Salève	Monsieur	METRAL	Nicolas	Suppléant	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Vallée Verte	Monsieur	GAUTHE	Anaïs	Suppléante	HABERE-POCHE
Vallée Verte	Monsieur	MUSARD	Jean-Paul	Suppléant	BOEGE
Faucigny Glières	Monsieur	NAVARRO	Daniel	Suppléant	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	PASQUIER	Jean-Michel	Suppléant	MARIGNIER
4 Rivières	Monsieur	PERNOLLET	Alain	Suppléant	FAUCIGNY
Faucigny Glières	Monsieur	PERRET	Patrick	Suppléant	MARIGNIER
Faucigny Glières	Monsieur	RIVOLLET	Dimitri	Suppléant	BRISON
Arve et Salève	Monsieur	ROGUET	Gilles	Suppléant	PERS-JUSSY
Faucigny Glières	Monsieur	SCANU	Stéphane	Suppléant	VOUGY
Arve et Salève	Monsieur	SCHUFFENECKER	Anthony	Suppléant	LA MURAZ

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	SERVAGE	Christian	Suppléant	GLIERES VAL DE BORNE
Faucigny Glières	Monsieur	TEMIL	Jean-Louis	Suppléant	AYZE
Arve et Salève	Monsieur	TROTET	Ludovic	Suppléant	ARBUSIGNY
Vallée Verte	Madame	AHYI-SENA	Emmanuelle	Suppléante	SAXEL
4 Rivières	Madame	ANDREOLI- GRILLET	Danielle	Suppléante	LA TOUR
Faucigny Glières	Madame	BALLARA	Patricia	Suppléante	CONTAMINE SUR ARVE
Arve et Salève	Madame	BARBIER	Sarah	Suppléante	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	BIOLLUZ	Sophie	Suppléante	REIGNIER- ESERY
Faucigny Glières	Madame	BOUACHRAOUI	Saïda	Suppléante	VOUGY
Arve et Salève	Madame	BREUZA	Nathalie	Suppléante	NANGY
Arve et Salève	Madame	BRON	Isabelle	Suppléante	SCIENTRIER
4 Rivières	Madame	CHENEVAL	Laurette	Suppléante	VILLE-EN- SALLAZ
4 Rivières	Madame	GRIVAZ	Agnès	Suppléante	PEILLONNEX
Faucigny Glières	Madame	JOURDAN	Amalia	Suppléante	BONNEVILLE
Arve et Salève	Madame	PELLEVAT	Nathalie	Suppléante	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Madame	PERILLAT CHARLAZ	Christiane	Suppléante	GLIERES VAL DE BORNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Madame	PERRIN GOTRA	Caroline	Suppléante	BONNEVILLE
4 Rivières	Madame	PETIT	Carole	Suppléante	SAINT-JEOIRE
Arve et Salève	Madame	REY	Sandrine	Suppléante	ARBUSIGNY
Arve et Salève	Madame	RIONDEL	Elise	Suppléante	NANGY
Faucigny Glières	Madame	ROBEZ MASSON	Catherine	Suppléante	MARIGNIER
Faucigny Glières	Madame	TARDY	Christel	Suppléante	AYZE

*Délibération transmise au représentant de l'État le
25/01/2022*

2. Désignation d'un représentant au CNAS

Rapporteur : M. Le Président

En adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), le Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny mettra en place une politique d'action sociale pour son personnel. Ce dispositif permet d'accorder des avantages sociaux aux agents en situation d'activité (chèques vacances, CESH, chèques cultures, prêt à taux préférentiels).

Il est demandé d'élire un représentant élu au sein du Comité Nationale de l'Action Sociale.

Bruno FOREL est désigné représentant au sein du CNAS

*Délibération transmise au représentant de l'État le
25/01/2022*

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2022 **Rapporteur : M. Le Président**

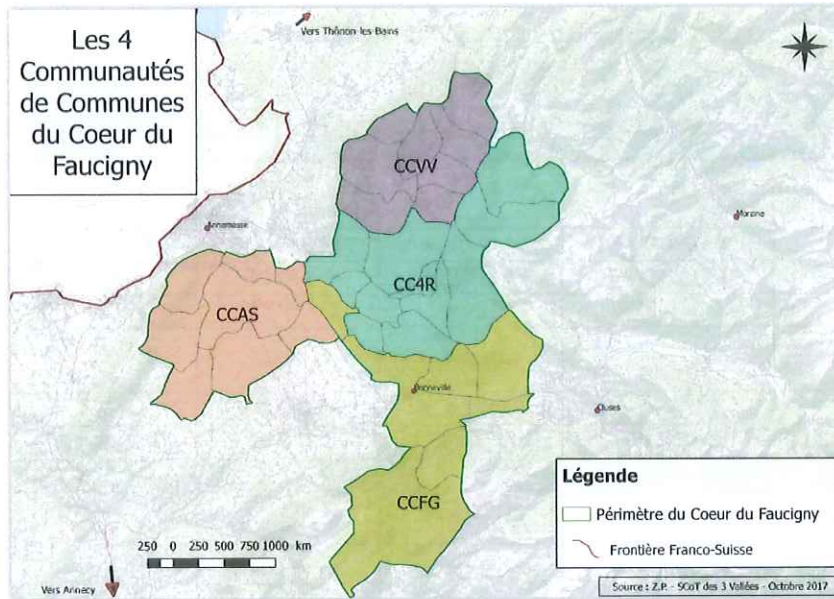
Ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être organisé afin de préparer l'examen du Budget Primitif prévu le 15 janvier prochain. Il permet de définir les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Par ailleurs, conformément aux dispositions introduites par l'article 107 de la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit désormais s'appuyer sur un rapport. Ces règles sont également applicables aux syndicats mixtes fermés.

Les orientations budgétaires proposées au Comité Syndical s'inscrivent comme suit.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...



- 34 communes,
- 4 Communautés de Communes
- 75 000 habitants
- 446 km²

2. Principales dépenses budgétaires.

- L'amortissement,
- Le salaire du personnel
- Les indemnités des élus correspondantes.
- Le financement des études (Évaluation environnementale, DAACL et Densité Acceptable)

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
	BP 2021 (suite DM N°1)	Pré CA 2021	DOB 2022	variation
011 Charges à caractère général	30 000,00 €	21 947,44 €	30 000,00 €	0%
012 Charges de personnel	115 000,00 €	113 661,38 €	122 500,00 €	7%
65 Autres charges de gestion courante	40 000,00 €	39 975,61 €	42 000,00 €	5%
022 Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0%
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
042 dotations aux amortissements	31 000,00 €	30 546,20 €	15 000,00 €	-52%
TOTAL	218 000,00 €	206 130,63 €	211 500,00 €	-3%
Recettes				
002 Résultat reporté	41 414,50 €	41 414,50 €	12 305,10 €	-70%
74 Dotations subventions et participations	176 585,50 €	176 585,50 €	199 194,90 €	13%
70878 - par d'autres redevables	0,00 €	434,00 €	0,00 €	0%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,73 €	0,00 €	0%
TOTAL	218 000,00 €	218 435,73 €	211 500,00 €	-3%

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
	BP 2021 (suite DM N°1)	Pré CA 2021	DOB 2022	variation
001 Deficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
020 Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0%
20 Immobilisation incorporelles	258 484,48 €	1 350,10 €	133 000,00 €	-49%
21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	254,23 €	5 000,00 €	0%
TOTAL	268 484,48 €	1 604,33 €	143 000,00 €	-47%
Recettes				
001 - résultat d'investissement reporté	233 903,10 €	233 903,10 €	266 823,97 €	14%
10_1068 Affectation de résultat - FCTVA	3 979,00 €	3 979,00 €	4 100,00 €	3%
021 Virement section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
013 Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
040 Opérations d'ordre (amortissement)	31 000,00 €	30 546,20 €	15 000,00 €	-52%
TOTAL	268 882,10 €	268 428,30 €	285 923,97 €	6%

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Le montant consolidé en fonctionnement s'élève à 211 500,00 euros.

Le montant consolidé en investissement s'élève à 285 112,77 euros.

5. Crédits d'investissement et capacité de fonctionnement :

Le Syndicat dispose d'une capacité de fonctionnement modeste avec un résultat reporté N-1 en 2022 de l'ordre de 12 000,00 euros le reste provenant des participations des collectivités adhérentes pour 200 000,00 euros.

La capacité d'investissement 2022 est le produit du résultat reporté N-1 (près de 266 000,00 euros), du FCTVA (4 100,00 euros) et des amortissements (15 000,00 euros); elle s'élève donc à près de 286 000,00 euros

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Son niveau est nul, le Syndicat Mixte n'a aucun encours de prêt.

7. Capacité de désendettement

Le Syndicat Mixte n'a pas vocation à contracter d'emprunts.

8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat Mixte tire ses ressources de la participation des collectivités adhérentes. Il ne lève pas d'impôt.

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Le Syndicat Mixte est constitué de deux agents à temps plein. En 2022, les effectifs resteront inchangés

Le Syndicat Mixte a une convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Quatre Rivières pour la réalisation des prestations administratives (locaux, copieur...) et comptables (enregistrement facture, paye...).

Bruno FOREL après lecture détaillée du rapport budgétaire 2022 ouvre le débat.

Dans les principales dépenses budgétaires, il rappelle que l'élaboration du SCoT est réalisé en régie et que certaines études font l'objet de marché particulier comme l'étude pour l'élaboration du DAACL ou encore celle sur la densité acceptable.

Cette étude est motivée par les changements à opérer dans les réflexions sur l'aménagement du territoire car «il faut construire plus haut et plus dense. Nous avons besoin d'avoir des propositions à faire aux constructeurs promoteurs qui viennent nous solliciter. La consultation « Densité acceptable » est en cours et des réponses intéressantes nous ont été transmises. Nous nous questionnons sur quels outils a-t-on pour harmoniser nos projets et la vie de nos concitoyens ».

Sur les ressources et les charges, la principale évolution concerne la différence d'appels de fonds des cotisations des collectivités. Ces cotisations sont la recette majeure du syndicat.

Le poste de dépenses le plus important est celui des charges de personnels puisque « nous avons fait le choix d'un travail avec des personnels attachés au syndicat. Il rappelle que le syndicat est aussi un lieu ressource pour vous aider dans vos documents d'urbanisme. En fonction des nécessités nous allons puiser des savoirs et des compétences extérieures comme pour l'accompagnement des différents travaux réalisés dans le cadre de la concertation. »

Jean-Louis TEMIL : Le sujet SCOT est intéressant, il y a déjà eu un gros travail réalisé. A quand nous conduit le rétroplanning en vue d'une approbation ?

Bruno FOREL : L'écriture du document SCOT va s'achever mais il faudra le mettre en œuvre. Notre collaboration ne s'arrêtera pas à l'approbation du document SCOT. On peut projeter d'achever nos travaux fin 2023. Suite au débat sur le PAS, l'écriture du DOO va s'engager. Ensuite, il convient de vérifier la cohérence des différentes pièces entre elles. Après l'arrêt projet, la phase administrative s'engage et elle peut durer jusqu'à une année

Stéphane VALLI : Nous avons environ encore deux années de travail.

Bruno FOREL : Les ateliers et séminaires ont permis d'avancer plus efficacement que nos travaux individuels avec envoi de courriers ; cela n'a pas favorisé la co-construction. Cette période covid a contribué à ralentir nos échanges et discussions.

*Délibération transmise au représentant de l'État le
25/01/2022*

4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2022

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé au Comité Syndical d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Le plafond fixé par l'article L 1612-1 est de 25% du montant des crédits d'investissement ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'affectation des crédits est la suivante :

	Montant Investissements 2021	Dépenses 2021	Ouverture des crédits dans la limite 25%
Chapitre 20	258 484,48 euros		64 621,00 euros
Chapitre 21	5000,00 euros		1250,00 euros

Le comité syndical autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédents soit 64 621,00 euros sur le chapitre 2 et 1250,00 euros sur le Chapitre 21.

*Délibération transmise au représentant de l'État le
25/01/2022*

5. Débat du Projet d'Aménagement Stratégique

Rapporteur : M. Le Président

Monsieur Le Président du SM SCoT CDF expose à ses collègues que lors de la séance du 7 mars 2018, le Comité Syndical a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il précise qu'en application de l'article L141-2 du code de l'urbanisme issu de l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,

- ✓ le SCoT se compose de deux documents obligatoires : un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- ✓ le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) conduit au remplacement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en décembre 2019.

Dans ce contexte, il rappelle les différentes phases de concertation et de débat qui ont permis de fonder le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT Cœur du Faucigny

1°) Tout au long de l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny, différentes séances de travail ont eu lieu :

- avec les élus et les EPCI, les communes et leurs représentants, des syndicats (Proximité...), des associations (Communes Forestières, ADDEAR...), des personnes publiques (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre de l'Artisanat et des Métiers...)
- en présence de nombreux partenaires Office National des Forêts, Pôle Métropolitain du Genevois Français...
- avec la participation citoyenne au travers de la mise en place d'un conseil participatif qui a pour objectif de mieux associer la population à l'élaboration d'un document d'urbanisme tel que le SCoT.

Les temps d'échanges avec les partenaires ont été marqués par :

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Page 20 sur 34

Présentation du PADD aux personnes publiques associées et consultées à leur demande le 29 janvier 2020

Après le débat par les élus de décembre 2019, Monsieur Le Président a convié à une présentation du PADD les personnes publiques associées et consultées à leur demande ; et un temps d'échange avec les invités a eu lieu. Ce temps d'échanges est consigné dans un compte-rendu. Il est déposé sur le site internet du SCoT CDF.

2°) La participation nombreuse des élus sur deux mandatures (2014-2020 et depuis mars 2020) au sein des commissions thématiques, des commissions transversales, des séminaires de travail, des groupes de travail...

2.1. Mise en place de six commissions thématiques, ouvertes aux conseillers municipaux et /ou communautaires dès 2018. Elles se sont réunies 2 à 3 fois chacune autour des thématiques

- Économie – commerce – Artisanat.
- Urbanisme – Logements.
- Environnement.
- Agriculture, Forêt, Environnement, Paysages.
- Agriculture – Forêt.
- Mobilités Infrastructures.
- Tourisme

Lors de chaque commission thématique, une convocation est envoyée aux membres du bureau et aux membres du comité syndical ; l'ensemble des élus des communes adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT CDF est informé de la tenue de la commission thématique ; des documents préparatoires accompagnent la convocation. A l'issue de chaque commission thématique un compte rendu de décision est rédigé et transmis de la même manière.

2.2. Création de commissions thématiques transversales en 2019 autour des thématiques fusionnées pour aborder les enjeux du territoire :

- Économie – commerce – Artisanat avec Mobilités Infrastructures
- Urbanisme – Logements. avec Mobilités Infrastructures
- Environnement avec Agriculture, Forêt, et avec Tourisme

Lors de chaque commission transversale, une convocation est envoyée aux membres du bureau et aux membres du comité syndical ; l'ensemble des élus des communes adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT CDF est informé

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

de la tenue de la commission transversale ; des documents préparatoires accompagnent la convocation. A l'issue de chaque commission transversale un compte rendu de décision est rédigé et transmis de la même manière.

2.3. Organisation d'un débat sur le PADD en décembre 2019

Le débat sur le PADD a fait l'objet d'un compte-rendu.

2.4. Organisation de trois séminaires au 1^{er} trimestre 2021 pour le remplacement du PADD par le PAS avec :

- ✓ Une réorganisation du projet politique autour des trois piliers du SCoT modernisé :
 - Pilier 1: Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières, Tourisme
 - Pilier 2 : Offre de logement et d'habitat renouvelée, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités.
 - Pilier 3 : Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- ✓ Une mise en débat des orientations et des objectifs pour valider et compléter l'écriture du projet politique dans le respect de sa nouvelle formulation.

Lors de chaque séminaire du 1^{er} trimestre 2021, une convocation est envoyée aux membres du bureau et aux membres du comité syndical ; l'ensemble des élus des communes adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT CDF est informé de la tenue du séminaire ; des documents préparatoires dont le PADD débattu en décembre 2019 accompagnent la convocation. A l'issue de chaque séminaire un compte rendu de décision est rédigé et transmis de la même manière.

2.5 Organisation de deux séminaires au printemps 2021 sur l'appropriation du concept d'aménagement du projet politique (approche écosystémique) par les élus avec :

- ✓ d'une part une séance consacrée à la caractérisation de l'écosystème Cœur du Faucigny et son organisation en cellules territoriales.
- ✓ et d'autre part, une séance consacrée aux maillages écologiques de l'écosystème Cœur du Faucigny.

Lors de chaque séminaire du printemps 2021, une convocation est envoyée aux membres du bureau et aux membres du comité syndical ; l'ensemble

des élus des communes adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT CDF est informé de la tenue du séminaire ; des documents préparatoires dont l'explication du concept d'aménagement accompagne la convocation. A l'issue de chaque séminaire un compte rendu de décision est rédigé et transmis de la même manière.

2.6 Organisation de temps d'échanges avec le bureau des maires des communautés de communes

- lundi 27 septembre 2021, le Président du SM CDF et les techniciens se sont rendus en communauté de communes des Quatre Rivières
- lundi 11 octobre 2021, le Président du SM CDF et les techniciens se sont rendus en communauté de communes Arve et Salève
- la CCFG et la CCVV ont réuni le bureau des maires et ont transmis leurs observations sur le PAS.

3°) La participation citoyenne a joué un rôle également dans la construction de ce Projet d'Aménagement Stratégique.

Le projet politique du SCoT s'alimente également des observations et discussions issues de la concertation avec le public et les acteurs locaux.

- ✓ Une réunion publique a été organisée en octobre 2019 pour informer les habitants de l'élaboration d'un SCoT sur le périmètre Cœur du Faucigny. Ils ont été informés de la tenue de la réunion publique conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription.
- ✓ Un groupe de citoyens volontaires, avec la participation des techniciens du SCoT, a mis en place un conseil participatif à l'automne 2019. Les travaux des citoyens ont été déposés au registre de concertation : « Synthèse des travaux du conseil participatif » version au 27 novembre 2020. Ce document a fait l'objet d'une présentation au bureau du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny en décembre 2020 par 3 représentants des citoyens. Les apports de ce travail ont été pris en compte par les élus. Ces derniers ont encouragé les citoyens à poursuivre leurs contributions à l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny.

Au total c'est la participation de plus de 400 élus lors de deux mandatures au sein de ces différents travaux et d'une centaine de citoyens au cours des deux ateliers (ainsi que 500 réponses à un questionnaire).

4°) Un site internet

Conformément à la délibération du 7 Mars 2018 précisant les modalités de la concertation tout au long de l'élaboration du SCOT, un site internet dédié au SCOT Cœur du Faucigny comprenant des informations sur l'état d'avancement a été créé (<https://coeurdufaucigny.com/>)

Ceci rappelé, Monsieur le Président du SM SCoT CDF expose à ses collègues le Projet d'Aménagement Stratégique et les orientations retenues.

Un document a été transmis avec la convocation pour permettre à chacun une lecture et une réflexion préparatoire au débat.

L'enjeu de ce document, support du débat sur les orientations du projet est de proposer le projet politique qui guidera le travail à venir.

Il s'agit d'élaborer des stratégies territoriales ambitieuses qui permettent notamment de répondre aux défis des transitions, énergétiques, climatiques, écologiques, tout en concevant de nouveaux modèles de développement qui permettent d'intégrer mieux encore les enjeux de sobriété foncière.

Il devient donc primordial de coordonner l'ensemble de nos politiques publiques dans les territoires, d'identifier les leviers de développement économique en y intégrant l'aménagement commercial et l'agriculture, tout en prévoyant les logements, les équipements, la mobilité nécessaire à nos concitoyens, et en intégrant en amont la stratégie énergétique et climatique.

Le territoire Cœur du Faucigny a une surface de 464.31 km² pour 34 communes et accueille 75000 habitants.

Sa progression démographique est forte, +1.9% chaque année entre 1999 et 2016 (contre +1.6% au niveau du département de la Haute-Savoie sur la même période).

Cette croissance se traduit par le développement des espaces anthropisés¹, l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions internes et avec les territoires voisins.

Notre territoire s'inscrit à proximité d'un centre urbain majeur, l'agglomération genevoise, fait partie de la Vallée de l'Arve, pôle industriel de

¹ *Anthropisation ou artificialisation désigne la modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines.*

niveau européen ; est sous l'influence de zones touristiques d'attraction internationale (avec les stations hivernales de Morzine-Avoriaz, Le Grand Bornand ou encore de villes comme Chamonix) ; et inclut à ses franges des espaces ruraux, comme les Aravis, le Haut-Chablais ou Les Bornes.

Sa position centrale fait de notre écosystème un carrefour voué à rayonner vers tout le département de la Haute-Savoie mais aussi plus largement vers la Suisse et l'Italie.

D'autre part, le diagnostic, la définition des enjeux et le travail politique, nous ont conduits au constat que notre territoire fonctionne comme un grand écosystème, lui-même au cœur d'un plus vaste ensemble écosystémique. Il se compose d'ensembles plus restreints de même nature et interagissant.

Délimités par les habitudes de vie de leurs habitants, ces éléments constitutifs de notre écosystème global sont désignés sous le nom de cellules territoriales.

Tel est le fruit de ce travail, aujourd'hui proposé au débat, qui se présente avec trois grands axes (piliers) et des orientations générales qui leurs correspondent.

Bruno FOREL indique qu'il s'agit d'objectifs généraux pour l'aménagement du territoire ; nous aurons à établir nos PLU en déclinaison de ce SCoT.

Le PAS doit être structuré en piliers. Cela a amené à la réécriture du PADD. Nous avons gardé un certain nombre de fondements du PADD mais nous devons maintenant tourner une page entre le PADD et le PAS.

Les questions posées visent à éclaircir les conséquences du PAS sur le document d'urbanisme locaux. C'est le DOO qui traduira de manière concrète les conséquences. Il sera temps de quitter les grands objectifs pour voir ce que cela donne dans le concret. Nous mesurons les concrets et reviendront si nécessaire sur l'expression du PAS. Il faudra en bout de course revoir le contenu et la cohérence de nos documents entre eux.

Le débat sur le PAS n'est pas une acceptation finale ; nous acceptons une manière de continuer à marcher ensemble.

Claude MARIOTTI pour Luc PATOIS (Absent mais ayant donné pouvoir à Mr MARIOTTI) : la commune de Marcellaz ne souhaite pas être rattachée à la cellule 3 mais à la cellule 2.

Bruno FOREL : Cette nouvelle façon de concevoir l'aménagement du territoire nous offre l'opportunité de proposer une organisation de la vie des

citoyens plus proche du réel. Les élus ont pris conscience des limites du concept d'armature urbaine qui n'est pas suffisamment en lien avec les dynamiques et mode de vie des habitants, avec les habitudes et pratiques du territoire. La commune de Marcellaz a été considérée jusqu'à aujourd'hui par le groupe d'élus qui a travaillé la question comme étant davantage en lien avec la cellule 3 que la cellule 2. Une caractérisation, un portrait des cellules sera proposé aux élus dans les travaux à venir. Ces questions se sont posées aussi pour Arthaz, Nangy ou Bogève. Nous aurons l'occasion d'y revenir ensemble.

Présentation du PAS par les vices présidents

PILIER 1: Développer, préserver, promouvoir l'activité économique du Cœur du Faucigny.

Volet économique (Jean Pierre MERMIN)

L'économie et le commerce enclenchent un processus de transformation important entre une logique de stock et une logique de flux ; passant de la valorisation des ressources à la valorisation des usages ; et d'une logique de globalisation à une logique de localisation / territorialisation.

Orientation 1 : Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail

Orientation 2 : Offrir les conditions favorables au développement de notre économie et de ses emplois.

Orientation 3 : Soutenir nos artisans et un artisanat bien présent

Orientation 4 : Rendre nos choix économiques plus durables.

Orientation 5 : Mettre en place un maillage commercial de proximité au niveau des cellules.

Orientation 6 : Accompagner les évolutions de nos comportements d'achat.

Yves MASSAROTTI : Sur les ISDI, toutes les communes pourraient mettre du foncier à disposition mais il y a souvent des problèmes pour réaliser ces ISDI (protections environnementales ...)

Jean-Pierre MERMIN : Il faut sortir identifier nos besoins en ISDI à l'échelle du SCOT et tout mettre en œuvre pour qu'elles se réalisent.

Aline WATT CHEVALIER : Il nous faut envisager de construire différemment et avec moins de déblais. Avoir les moyens de choisir où les zones de

remblais pourront se faire. Contamine-sur-Arve n'a par exemple pas eu les moyens pour empêcher une zone de remblais dans un espace agricole sous le Château.

Bruno FOREL : L'étude « densité acceptable » doit nous permettre d'agir sur les formes urbaines pour être économe dans nos consommations foncières et dans les surfaces non construites que nous façonnons avec nos activités. Moins d'aires de stationnement implique revoir nos manières de se transporter.

Le SCOT n'a pas vocation à tout résoudre ; le SCOT pourra être une ressource pour l'écriture des PLU

Pour les ISDI, il s'agit de mettre en lien la production de déblais (de plus en plus conséquente) avec des lieux de dépôts.

Claude MARIOTTI : Pourrait-on cumuler des secteurs de tailles différentes ?

Bruno FOREL : il faut définir des secteurs de dépôts et un maillage entre ces secteurs.

Sébastien JAVOGUES : il doit y avoir une solidarité territoriale pour qu'il n'y ait pas de territoire sacrifié

Daniel REVUZ : Il y a de plus en plus de constructions réalisées dans des secteurs accidentés et donc des volumes de déblais de plus en plus conséquent.

Bruno FOREL : le recyclage dans le BTP évolue mais des lieux de remblais sont encore nécessaire et souvent pour déposer de la terre. Cela reste impactant. Ce sujet sera approfondi.

Christophe PERY : L'orientation 1 est complexe à atteindre car une entreprise embauche une compétence et non un habitant ; alors le lien entre le logement et l'emploi n'existe pas systématiquement. Sur notre territoire, un tissu économique diffus rend compliqué la réalisation de cette O1.

Bruno FOREL : on a constaté que les petites ZA étaient souvent plus compliquées à mettre en œuvre que pour les secteurs plus urbains. Il faut éviter de concentrer le travail pour éviter les effets de pendules et rechercher un équilibre.

Volet agriculture et forêt (Chantal BEL)

Orientation 7 : Identifier les terres agricoles stratégiques.

Orientation 8 : Accompagner une agriculture professionnelle et diversifiée.

Orientation 9 : Faire vivre la forêt dans toutes ses dimensions.

Francis GOY : Le morcellement de la propriété forestière et le manque de foncier agricole à proximité des sièges d'exploitation sont des vraies problématiques.

Bruno FOREL : On réfléchit à des protections d'espaces agricoles en commun avec plusieurs communes. Sur le forestier, la réflexion vise à fédérer des propriétés pour les rendre exploitables (rôle de certaines structures)

Le SCoT n'est pas la solution à tout ; nous souhaitons que des politiques supplémentaires viennent s'accrocher à nos travaux pour apporter des solutions supplémentaires

Patrice DOMPMARTIN : La formule « agriculture professionnelle » est discriminante.

Bruno FOREL : Cette formule ne se veut pas discriminante. Il s'agit de reconnaître l'agriculture comme essentielle au développement économique. Cet adjectif sera supprimé s'il porte en effet à confusion.

Claude MARIOTTI : Est-ce qu'une étude avec la CA74 va être conduite ? On a l'impression que nos agriculteurs n'auront pas assez de place pour faire vivre leur exploitation.

Bruno FOREL : La Chambre d'Agriculture 74 est Personne Publique Associée. Dans les commissions et séminaires nous les invitons ainsi que les agriculteurs que cela intéresse. Sur la disponibilité du foncier agricole, il y a une agriculture traditionnelle, des nouvelles formes d'agriculture... Toutes ces questions sont sur la table. Faut-il rendre plus aisé l'accès aux terres des agriculteurs ? Faut-il geler un certain nombre de terrain pour l'agriculture ? Les études du DOO vont permettre d'approfondir ces sujets.

Volet Tourisme (Christophe FOURNIER)

Orientation 10 : Accompagner la diversification et l'amélioration de l'offre en hébergements touristiques.

Orientation 11 : Désaisonnaliser l'offre touristique.

Orientation 12 : Concilier notre politique touristique et nos ambitions environnementales.

Orientation 13 : Se divertir et offrir de la visibilité à l'action culturelle.

Aline WATT CHEVALLIER: Il faut faire le lien entre l'agriculture et le tourisme ; sans agriculture nous aurons du mal à conserver notre tourisme. Il faut de beaux alpages pour avoir une belle agriculture.

Christophe FOURNIER: Les alpagistes ont un rôle important dans le maintien des alpages. L'enfrichement des alpages va vite. A nous aussi d'informer nos touristes que des bêtes pâturent, qu'il ne faut pas faire n'importe quoi en alpage.

PILIER 2: Faire émerger un projet d'habitat renouvelé et rendre plus accessible nos lieux de vie et de services.

La croissance démographique de notre territoire devrait, selon les études prospectives, rester soutenue, notamment au regard du nombre des nouveaux arrivants.

Notre projet de développement territorial doit mettre l'accent sur **une densification de qualité**, à l'intérieur de nos cellules territoriales, et veiller à la nécessaire mixité fonctionnelle de nos cellules dans le respect des singularités de chacune d'entre-elles.

La production de logements doit s'accompagner du maintien de la qualité de vie de nos habitants tout en conservant un bon niveau d'équipements, et de l'adaptation des futures constructions aux enjeux du développement durable et de l'adaptation au réchauffement climatique.

Volet Urbanisme-Logement (Sébastien JAVOGUES en lieu et place de Nadine PERINET)

Orientation 14 : Organiser la croissance démographique sur le périmètre du SCoT Cœur du Faucigny

Orientation 15 : Proposer une offre en logements et en équipements adaptée prenant en compte les populations en place et à venir

Orientation 16 : Prévoir les réponses à nos besoins en matière de logements dans le respect d'une densité acceptable et de qualité.

Orientation 17 : Vers la sobriété foncière.

Christophe PERY : sur la question de la densité, il est évident que dans les PLU, on est passé à côté de nos objectifs ; car bien que l'on est réduit de manière drastique notre offre foncière, nous avons à faire face à une forte croissance de la population. La théorie a été compliquée à appliquer sur le terrain. Les comportements des propriétaires fonciers ont changé ; l'attachement au patrimoine foncier et immobilier n'existe plus. Le phénomène de mutation urbaine a souvent été oublié dans les potentiels affichés au PLU

Sébastien JAVOGUES : Sur la commune de Reignier, nous avons étudié ces potentiels. Ils pourraient permettre d'accueillir 3 fois plus d'habitants que ce qui est prévu.

Dans les indicateurs de réflexion, ces phénomènes de mutation sont à prendre en compte : 3 villas qui partent pour un collectif. Abordons collectivement la réflexion sur une boîte à outil et permettre aux PLU de se saisir de ces questions.

Bruno FOREL tient à rappeler que les cellules ne sont pas la réinvention des limites administratives. C'est un outil de compréhension du fonctionnement de notre territoire.

Volet mobilité (Stéphane VALLI)

Orientation 18 : Fixer des objectifs de transition énergétique et de mobilité pendulaire.

Orientation 19 : Lier politique de déplacement et politique touristique

Orientation 20 : Lier notre politique économique et commerciale à notre politique de mobilité et de déplacements

Ce volet n'a pas appelé de questions. Les ambitions portées par le PAS sont largement partagées.

PILIER 3 : Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions.

Nous avons posé le constat que les cellules territoriales sont **en interaction et organisées en maillage**. Un de nos maillages fort est le maillage écologique. Notre territoire Cœur du Faucigny se caractérise par un environnement riche, varié et de qualité où la biodiversité est encore bien présente. Cette **richesse écologique** se manifeste dans nos montagnes, nos plateaux, nos vallées... où de nombreux sites demeurent préservés. Il résulte de l'imbrication de **diverses trames**, agricole, forestière, naturelle et hydrographique. Il est le lieu d'expression de la prospérité du vivant et contribue à la qualité de nos vies.

Notre projet politique veut se saisir des éléments constitutifs du **maillage écologique**. Notre angle d'approche est celui du rôle à donner aux trames agricole, forestière, naturelle, hydrographique, etc. dans l'organisation et l'interaction de nos cellules territoriales.

Orientation 21 : Traiter les séquences paysagères vecteur de la qualité de notre cadre de vie.

Orientation 22 : Assurer le bon état des continuités écologiques

Volet climat air énergie (Sébastien JAVOGUES)

Orientation 23 : Positiver le lien entre l'agriculture et la lutte contre le changement climatique.

Orientation 24 : Agir pour améliorer la qualité de l'air.

Orientation 25 : Engager notre territoire face au défi climatique et aux énergies renouvelables

Joël BUCHACCA : quels sont les points communs entre les 2 PCAET – CCAS et CCFG ?

Sébastien JAVOGUES : ils ont une similitude structurelle ; ils ont été élaboré par un bureau d'étude commun au travers d'un groupement de commandes portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français ; ils ont des plans d'action qui divergent en fonction des EPCI.

Bruno FOREL : Les 4 Rivières ont validé la démarche d'un PCAET dans leur projet de territoire. Les niveaux de démarche sont différents ; lorsque toutes les communautés de communes seront au même niveau il sera peut-être possible de globaliser la démarche

Volet eau, risques et ressources sol (Bruno FOREL en lieu et place de Fabienne SCHERRER)

Orientation 26 : Agir dans le respect de notre ressource en eau et faire vivre nos rivières

Orientation 27 : Prendre en compte la vulnérabilité de notre territoire face aux risques

Orientation 28 : Favoriser un bon usage des matériaux de construction et des terres végétales

Ce volet n'a pas appelé de débat. Les ambitions portées par le PAS sont largement partagées

Les élus sont invités – suite aux diverses réactions suscitées par la présentation du PAS – à voter pour ou contre la poursuite des travaux d'élaboration du SCoT c'est-à-dire passer à la construction du DOO

Attentes, remarques générales

Sébastien JAVOGUES : le PAS a valu de nombreux débats au sein de notre communauté de communes, notamment sur l'outil d'observation « cellule ». Il y aura une vraie question sur la répartition de population sur le territoire. Il faudra parler de chiffres (au moment du DOO) car cela est important pour nos territoires.

Bruno FOREL : La Loi Climat et Résilience et son corollaire la conférence des SCoT conduisent à un travail sur la consommation des ENAF et sur la trajectoire du ZAN. Ce texte s'appliquera à notre SCoT. Au-delà du chiffre de la croissance d'habitants la question sera de quelle surface dispose-t-on pour construire.

Pour envisager un développement harmonieux de notre territoire et passer à la suite de nos travaux nous passons au vote.

Pour : Tous les présents excepté Luc PATOIS

Contre : Luc PATOIS – Maire de Marcellaz (a donné son pouvoir à Claude MARIOTTI)

Abstention : 0

6. Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical Rapporteur : La Présidence

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny se déroule :

Le Mardi 15 Février 2022 à 19 h 00 sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT Cœur Du Faucigny en prend acte

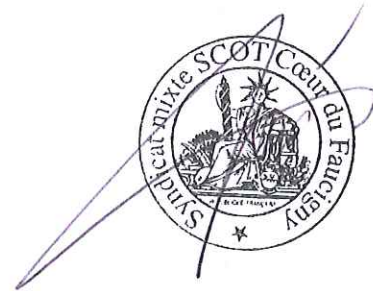
*Délibération transmise au représentant de l'État le
25/01/2022*

QUESTIONS ORALES

Bruno Forel tient à remercier les membres du conseil participatif qui sont présents. Il rappelle brièvement leurs travaux. Et il annonce qu'ils seront invités à prendre la parole lors du prochain comité syndical pour faire part de leur réaction sur le contenu du PAS et annoncé leurs travaux à venir.

Clôture de séance à 21h30

Faucigny, le



Bruno FOREL,
Président